



INSTRUCTIONS POUR SOCIÉTÉS DE CHANT ET DE MUSIQUE

A respecter scrupuleusement...nous répétons...scrupuleusement !

Afin d'améliorer et de faciliter l'organisation et le bon déroulement des Marchés Folkloriques de Vevey, nous vous soumettons ci-dessous une liste des principales tâches et recommandations à charge des ensembles de musique.

1. 09h15 : Présence des membres à côté de l'église St-Théodule.
2. Mise en place des chaises pour les musiciens selon effectif. L'emplacement de la fanfare ou du groupe de musique est défini par le commissaire.
3. Les effets personnels et les caisses à instrument sont déposés (...infos à venir...).
4. *La délimitation pour la fanfare dans le cour Charlemagne (à côté de l'église) ne doit en aucun cas être modifiée par la fanfare.*
5. 09h45 : Les Cors des Alpes jouent pendant 15 minutes sur la Place de l'Eglise.
6. 10h00 - Début de la musique.
7. 11h00 - Fanfares : L'Hymne Vaudois (*obligatoire – une strophe*)
8. 11h00-11h20 Pause pour les fanfares sous la Grenette
9. 12h00 – Prière Patriotique de Jacques-Dalcroze (*obligatoire – une strophe*)
10. 13h00 – Fin de la prestation musicale
11. 13h00 – Fanfares : Le Cantique Suisse (*obligatoire – une strophe*)
12. Les fanfares sont priées de **jouer jusqu'à la fin des Marchés. *Même si les Marchés sont prolongés de 15 minutes.***
13. *Les Marchés sont basés sur la tradition et le folklore, donc nous souhaitons que la majorité des morceaux joués soient dans l'esprit des Marchés. Nous n'attendons surtout pas de morceaux qui n'entrent pas dans l'ambiance et le cadre vaudoise de nos Marchés Folkloriques.*
14. Place de parc. (Nous n'avons pas encore des précisions.).
15. Les verres ne sont pas, malheureusement, offerts.
16. Le responsable est prié de communiquer ce document à *tous les membres du groupe de musique.*

Jean-Louis Bolomey
Commissaire